



## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 33

**Étaient présent(e)s** : Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI

- 18h46 : arrivée de Coralie MEURISSE mais représentée par Caroline FERNANDEZ jusqu'au point n°18

**Étaient représenté(e)s** : Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Monsieur le Maire** : « Le quorum est atteint ».

### **A - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Michèle OLIVER comme secrétaire de séance.

### **Vote :**

#### **Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Monsieur le Maire** : « Je vous invite à valider les PV des 3 précédents Conseils Municipaux, qui vous ont été communiqués et qui n'ont pas encore été adoptés.

S'agissant des 2 premiers, n'étant pas maire à cette date, les éventuelles questions pourront m'être transmises afin d'y répondre lors du prochain Conseil Municipal.

Je sou mets le PV de la séance du 4 mars 2026 à votre approbation ».

**Adopté -> 32**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 1**

Delphine IGUENI

**Mme IGUENI Delphine** : « absence de micro – propos inaudibles ».

**Monsieur le Maire** : « Je sou mets le PV de la séance du 9 mars 2026 à votre approbation ».

**Vote :**

**Adopté -> 32**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 1**

Delphine IGUENI

**Monsieur le Maire** : « Je sou mets le PV de la séance du 27 mars 2026 à votre approbation ».

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Monsieur le Maire** : « Avant de débiter, je souhaitais vous informer de l'installation du Conseil Communautaire le 22 avril 2026 à 14h30, à la salle des fêtes du Plan du Castellet, en séance publique.

Chers élus, vous avez pris connaissance de l'ordre du jour qui vous a été envoyé, publié et affiché.

Je signale que les points 3, 5 et 7 feront l'objet d'un bulletin commun figurant sur table, un consensus ayant été trouvé autour d'une représentation équitable des 4 listes composant ce Conseil.

Je propose, sauf opposition, que les points 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18 fassent l'objet d'un vote à main levée.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, ces points feront l'objet d'un vote à main levée ».

**1. Installation d'1 (un) nouveau Conseiller Municipal – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « L'installation d'un nouveau Conseiller Municipal se fait conformément à l'article L270 du Code électoral. Le candidat qui vient sur la liste, juste après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal dont le siège devient vacant, quelle qu'en soit la raison.

Mme Patricia Bald a démissionné de ses fonctions le 2 avril 2026, par courrier. Mme Marie-Josée Pomares, qui suit sur la liste, est donc installée dans les fonctions de Conseillère Municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

J'en profite pour vous souhaiter la bienvenue ».

**Vote :**

**Ont pris acte -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**2. Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Selon l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidé par le maire. Il comprend un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal, de membres nommés par le maire. Ce nombre est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Avec le renouvellement du Conseil Municipal, conformément à cet article, il est proposé de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Le CCAS fonctionne avec 2 collèges paritaires : le président de droit, le maire, un collège de membres élus du Conseil Municipal, un collège de personnes désignées issues d'associations représentatives.

Lors de la précédente mandature, chaque collège comptait 8 membres. Ça a posé des difficultés pour atteindre régulièrement le quorum, avec 17 membres au total au Conseil d'Administration.

Il est proposé de réduire le nombre de membres à 4 par collège, soit 9 membres au total.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS s'établit comme suit : le maire, président de droit, 4 élus membres du présent Conseil Municipal, 4 personnes désignées issues d'associations représentatives ».

### **3. Election des membres du CCAS - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, selon le nombre fixé par la délibération précédente, il est proposé au Conseil Municipal d'élire, à la représentation proportionnelle, les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS.

En préambule, on a échangé avec les 4 listes siégeant au Conseil Municipal pour répartir les sièges de façon concertée. Suite à cet appel à candidature, je vous propose d'élire, à la représentation proportionnelle, les 4 membres figurant sur le bulletin commun à savoir Rachida Amar, Patrick Damblon, Marie-Josée Pomares et Georges Salles.

Je rappelle que, si une seule liste est présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, sont désignés membres du CCAS : Rachida Amar, Patrick Damblon, Marie-Josée Pomares et Georges Salles ».

### **4. Création de la Commission d'Appel d'Offres et fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « L'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres pour les collectivités territoriales. Cette commission est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée, émettre un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du marché.

Conformément aux articles L1414-2, L1411-5, D1411-3, D1411-4 du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée du maire, ou de son représentant, président de droit, de 5 membres titulaires élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de constituer une Commission d'Appel d'Offres permanente pour l'ensemble des marchés passés selon une procédure formalisée, pour toute la durée du mandat municipal.

Il est proposé aussi de fixer les modalités de dépôt des listes de la façon suivante :

Les candidatures sont présentées sous forme de liste, avec les candidats aux fonctions de membres titulaires, les candidats aux fonctions de membres suppléants. Les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants. Les listes indiquent les noms, prénoms des candidats au poste de titulaire, au poste de suppléant. Une même personne ne peut pas figurer à la fois sur la liste des titulaires, sur celle des suppléants. Les membres suppléants ne sont pas affectés nominativement à un membre titulaire. Les listes sont déposées par un représentant de chaque liste.

Le dépôt intervient immédiatement après l'adoption de la délibération, avant l'élection des membres titulaires, des membres suppléants, au cours de la même séance.

Si une seule liste est présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste ».

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOLE - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

#### **5. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation de ces instances internes, notamment à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Cette commission est un organe essentiel dans la procédure de passation des marchés publics formalisés de la collectivité. Nous avons vu au point précédent, ses compétences et son rôle.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée du maire, ou de son représentant, président de droit, de 5 membres titulaires élus au sein du Conseil Municipal, de 5 membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

En préambule, nous avons évoqué les 4 listes siégeant au Conseil Municipal pour répartir les sièges de façon concertée. Suite à cet appel à candidature, je vous propose d'élire, à cette représentation proportionnelle, les 5 membres titulaires figurant sur le bulletin commun : Bruno Lossi, Michèle Oliver, Gilles Raymond, Laurent Beghin, Delphine Igueni.

Si une seule liste est présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOLE - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, sont désignés membres titulaires de la CAO : Bruno Lossi, Michèle Oliver, Gilles Raymond, Laurent Beguin, Delphine Igueni.

Procédons, selon la représentation proportionnelle, à l'élection des 5 membres suppléants figurant sur le bulletin commun : Manon Filippi, Laurence Herbin, Laurent Delorme, Richard Camus et Georges Salles.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER -- Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, sont désignés membres suppléants : Manon Filippi, Laurence Herbin, Laurent Delorme, Richard Camus, Georges Salles ».

## **6. Création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « L'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission lors de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public. En application de l'article précité et de l'article L1411-11 du Code général des collectivités territoriales, la commission de délégation des services publics est chargée d'analyser les dossiers de candidature, d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre, puis d'analyser les offres et d'émettre un avis sur les propositions des candidats.

Au vu de cet avis, le maire organise ensuite librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par l'article L3124-1 du Code de la commande publique.

Le maire saisit ensuite le Conseil Municipal du choix du délégataire.

Tout projet d'avenant à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission.

L'assemblée délibérante statuant sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Il y a lieu de créer cette Commission de Délégation de Services Public, pour toute la durée du mandat municipal, pour l'ensemble des contrats de concession.

Conformément aux articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée du maire, ou de son représentant, président de droit, de 5 membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Lorsqu'ils sont invités par le président de la commission, le comptable public, un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer aux réunions avec voix consultative. Leurs observations sont consignées au PV. Peuvent aussi participer, avec voix consultative, des personnalités qualifiées ou des agents de la collectivité désignés par le président en raison de leurs compétences ».

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie

PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

## **7. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des commissions prévues par les textes, notamment les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Cette commission est une instance obligatoire dans le cadre des procédures de passation des contrats de concession.

Nous avons rappelé au point précédent le rôle, les compétences de la CDSP, sa composition et les modalités d'élection.

En préambule, nous avons échangé avec les 4 listes siégeant au Conseil Municipal pour répartir les sièges de façon concertée. À la suite de cet appel à candidature, je vous propose d'élire, à la représentation proportionnelle, les 5 membres titulaires figurant sur le bulletin commun : Bruno Lossi, Manon Filippi, Laurent Delorme, Muriel Fiol, Béatrice Buron.

Je rappelle que si une seule liste est présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, sont désignés membres titulaires de la CDSP : Bruno Lossi, Manon Filippi, Laurent Delorme, Muriel Fiol et Béatrice Buron.

Je vous propose d'élire, à la représentation proportionnelle, les 5 membres suppléants figurant sur le bulletin commun : Laurence Herbin, Nathalie Prigent, Thierry Richard, Marie-Christine Willaert-Reboul, Delphine Igueni.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, sont désignés membres suppléants de la CDSP : Laurence Herbin, Nathalie Prigent, Thierry Richard, Marie-Christine Willaert-Reboul et Delphine Igueni ».

## **8. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), fixation de sa composition et des modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Cette commission est compétente pour l'ensemble des services publics exploités en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière. Elle examine chaque année les rapports annuels des délégataires de services publics, les rapports des co-contractants de contrats de partenariat, les bilans d'activité des services en régie.

Elle est également consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie à autonomie financière, ou de partenariat. Elle peut aussi proposer toute amélioration des services publics locaux.

La CCSPL est présidée par le maire, ou son représentant. Elle comprend des membres du Conseil Municipal élus en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que des représentants d'associations locales. Ces élections et désignations interviendront lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la durée du mandat municipal, de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal à 4 titulaires et 4 suppléants et de fixer le nombre de représentants des associations locales à 4 titulaires et 4 suppléants. Il convient aussi de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres élus, comme présentées dans la note de synthèse afférente et le projet de délibération associé.

Le nombre et les modalités d'élection des membres de ces 2 collèges seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal ».

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

## **9. Election des membres représentant la commune auprès du Conseil d'Administration de la Maison de retraite de Manon des Sources – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Conformément aux articles L315-10, R315-6 et R315-11 du Code de l'action sociale et des familles, et en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient que le Conseil Municipal désigne en son sein 2 délégués auprès de la Maison de retraite publique Manon des Sources, sise au Beausset.

Il est appelé que le maire est président du Conseil d'Administration.

Je propose de désigner Rachida Amar et Michèle Oliver.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline

FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Rachida Amar et Michèle Oliver sont désignées ».

**10. Election des membres du syndicat mixte TERRITOIRE D'ENERGIE – TE83 (ex SYMIELEC) – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « TERRITOIRE D'ENERGIE 83, anciennement SYMIELEC est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui regroupe plusieurs communes du Var pour gérer ensemble les questions liées à l'énergie.

Les communes du Var s'appuient sur ce syndicat pour :

- Maîtriser leurs dépenses énergétiques,
- Sécuriser leurs réseaux,
- Financer ou cofinancer leurs projets énergétiques,
- Se conformer aux obligations nationales.

Territoire d'énergie 83 est administré par un comité syndical composé de délégués des collectivités adhérentes, désignés par chaque Conseil Municipal en son sein, conformément aux articles L5212-6 et L5212-7 du Code général des collectivités territoriales. La durée du mandat des délégués est fonction de celle des conseillers municipaux.

La commune a transféré les compétences suivantes :

- Compétence optionnelle n° 7, réseau de prise en charge électrique,
- Compétence optionnelle n° 8, maintenance de l'éclairage public.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger audit syndicat.

J'ai proposé de désigner Gilles Raymond en qualité de titulaire et Bruno Lossi en qualité de suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Gilles Raymond et Bruno Lossi sont désignés.

**11. Election des membres représentant la commune auprès du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (PNR) annexe – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le Conseil Régional PACA a approuvé un périmètre d'études du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, le 10 juillet 2009 et a proposé la création d'un syndicat mixte de préfiguration rassemblant l'ensemble des collectivités concernées.

Par délibération n°2012.12.11.6 du 11 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les statuts modifiés du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, transmis par le Conseil Régional.

Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume est administré et géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion. Ce syndicat constitue l'établissement public qui porte la politique du Parc Naturel Régional. Il regroupe les communes, les intercommunalités, les collectivités territoriales adhérentes, les conseils départementaux du Var et des Bouches-du-Rhône, ainsi que le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il fonctionne selon les mêmes principes qu'une collectivité locale, dans le cadre du service public.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, accompagné des maires et des conseillers municipaux qui le constituent, s'engage pour le développement durable de son territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger audit syndicat.

J'ai proposé de désigner Michèle Oliver comme titulaire et Jean Lorquin comme suppléant.

Je propose un appel à candidature, que je soumettrai à votre vote. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Michèle Oliver et Jean Lorquin sont désignés ».

## **12. Election des membres représentant la commune auprès du Syndicat d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le SICTIAM a été créé en 1989 et est devenu l'un des plus grands opérateurs publics de services numériques et énergétiques en France. Il s'engage à accompagner les collectivités dans la transition énergétique et numérique, en offrant un catalogue complet de services numériques et en mettant en avant l'innovation et l'intelligence artificielle.

Le SICTIAM est un outil au service des collectivités locales. Il agit comme une alternative publique aux prestataires privés, reposant sur la mutualisation et l'intérêt général.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger audit syndicat.

J'ai proposé de désigner Christelle Baumier comme titulaire et Laurence Herbin comme suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges

SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLÉ – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Christelle Baumier et Laurence Herbin sont désignées ».

**13. Désignation du « correspondant Défense » - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Cette fonction a été créée par l'État en 2001, à la suite de la professionnalisation des armées et de la suppression du service militaire obligatoire. Sa mission principale est de renforcer le lien entre la nation et les armées, de relayer l'information sur la défense, le devoir de mémoire et les actions pédagogiques auprès des administrés, et de promouvoir l'esprit de défense auprès des citoyens.

Il agit comme un relais local officiel entre la commune, la préfecture, la délégation militaire départementale et le ministère des Armées.

En ma qualité de maire, j'ai souhaité confier cette mission et désigner Mme Rachida Amar pour occuper cette fonction, qu'elle connaît bien.

Il vous est demandé de bien vouloir en prendre acte et d'approuver la désignation de Mme Rachida Amar comme correspondante Défense de la commune.

**Vote :**

**Ont pris acte -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLÉ – Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, Rachida Amar est désignée ».

**14. Election des membres représentant la commune auprès du Comité de la Caisse des Écoles – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « S'agissant de la structure de la Caisse des Écoles, c'est le Comité de la Caisse qui en est l'organe délibérant, selon l'article R212-26 du Code de l'éducation. La composition du comité comprend l'inspecteur chargé de la circonscription, 1 membre désigné par le préfet, 3 membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale, et 3 représentants de la commune, dont le maire, qui en est le président. Cette composition reflète le rôle prépondérant de la commune.

En effet, les ressources de la Caisse des Écoles proviennent pour la plus grande part des subventions municipales.

La Caisse des Écoles a pour objet de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de désigner, au scrutin à la majorité absolue, 2 membres qui siégeront au Comité de la Caisse des Écoles.

J'ai proposé de désigner Manon Filippi et Muriel Maublanc. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Manon Filippi et Muriel Maublanc sont désignées ».

### **15. Election des membres délégués représentant la commune auprès du SIVAAD – Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Conformément à l'article L5212-7 du Code général des collectivités territoriales, lors de chaque renouvellement de Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres chargés de représenter les communes au sein des conseils syndicaux.

Le SIVAAD est le Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers, qui regroupe des communes du département du Var, dont Le Beausset fait partie.

Il agit comme un service mutualisé d'achats publics pour les collectivités.

Il permet notamment de regrouper les achats de plusieurs communes : alimentation, fournitures, produits d'entretien et autres afin d'obtenir de meilleurs prix grâce au volume contracté, de gérer les marchés publics à la place des communes : appels d'offres, respect du code de la commande publique, et ainsi sécuriser juridiquement les achats, garantir aussi la qualité des produits, avec une attention portée aux produits locaux, bio, à l'agriculture raisonnée et au commerce équitable quand c'est possible.

Le SIVAAD sert à centraliser et optimiser les achats publics des communes du Var, en obtenant de meilleures conditions financières tout en respectant strictement la réglementation.

Dans un premier temps, il est proposé au Conseil Municipal d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

J'ai proposé de désigner comme titulaires Laurent Delorme et Manon Filippi, et comme suppléants Gilles Raymond et Cédric Baldinger.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI– Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Laurent Delorme et Manon Filippi sont désignés en qualité de titulaires. Gilles Raymond et Cédric Baldinger sont désignés en qualité de suppléants.

Dans un deuxième temps, il sera proposé au prochain Conseil Municipal de se prononcer sur la convention constitutive du groupement de commandes et de désigner 2 membres parmi

les délégués titulaires et suppléants de la commune, qui siégeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes ».

#### **16. Election des membres délégués représentant la commune auprès du Conseil d'Administration du Collège Jean Giono - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Conformément aux articles R421-14 du Code de l'éducation et en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire à la majorité absolue un délégué titulaire qui représentera la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Giono, sis au Beausset.

Mme Rachida Amar s'est portée candidate.

Y t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOU - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES

À la majorité, Mme Rachida Amar est désignée ».

#### **17. Election des membres représentant la commune auprès de la Mission Locale Intercommunale d'Action Jeunes (MIAJ) - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « La commune du Beausset est adhérente à la mission locale intercommunale d'action jeunesse, la MIAJ, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du service public de l'emploi.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des instances de gouvernance de la mission locale, conformément à leur statut.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de leur assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau.

J'ai proposé de désigner Caroline Fernandez comme titulaire et Rachida Amar comme suppléante.

Je propose un appel à candidature que je soumettrai au vote. Y'a-t-il d'autres candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOU - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES

À la majorité, Caroline Fernandez et Rachida Amar sont désignées ».

### **18. Election des membres représentant la commune auprès du Conseil d'Administration d'Initiative Formation Appui Pédagogique Emploi (IFAPE) annexe – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Conformément à l'article 5 des statuts de l'Initiative Formation Appui Pédagogique Emploi, IFAPE, dont la commune est membre, et en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire à la majorité absolue un délégué titulaire qui représentera la commune au sein du Conseil d'Administration de l'IFAPE.

Je vous propose de désigner Laurence Herbin comme déléguée titulaire. Je fais appel à candidatures ?

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI- Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**Abstention -> 6**

Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES

À la majorité, Laurence Herbin est désignée ».

### **19. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour le stade Eyraud Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « L'association Jeunesse Sportive Beaussetane, la JSB, a sollicité la collectivité pour la mise à disposition du stade Eyraud, le samedi 18 avril 2026 afin d'y organiser une brocante, vide-greniers.

S'agissant d'une manifestation pour laquelle des emplacements seront mis à disposition à titre onéreux par l'association auprès des exposants, il convient que la commune perçoive une redevance, fixée par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé d'adopter une tarification de 200 € la journée pour la mise à disposition du stade Eyraud, hors vestiaires.

M. Joguet, administrateur de la JSB, ne prend pas part au vote.

Je soumetts à votre vote le montant de cette tarification ».

**Philippe MARCO :** « Pour cette délibération, nous allons voter contre, parce que c'est un équipement sportif qui a coûté très cher à la commune. Ce n'est pas un événement sportif qui va avoir lieu mais une brocante.

Qui dit brocante, dit beaucoup de monde. Vous connaissez l'état du stade. On craint que, le stade étant un terrain synthétique avec les mégots, ce soit compliqué de gérer l'affaire, à mon avis.

Il va falloir barrer tout le tour, le tour du stade étant aussi abîmé. Il y aura des talons, il n'y aura pas que des baskets. Nous allons voter contre cette délibération à cause de cela».

**Benjamin JOGUET :** « Effectivement, nous partageons vos craintes.

À noter que c'est un galop d'essai. Toutes les dispositions seront prises pour préserver l'équipement, sachant que c'est une manifestation qui devrait être assez modeste dans son déroulé global, au vu du nombre de réservations.

Le club, la JSB en particulier, prendra toutes les dispositions nécessaires et veillera à la remise en état.

On veillera également à ce que l'équipement soit préservé, notamment pour le tabagisme, en mettant soit à disposition de cendriers jetables ou alors, évidemment, en affichant la réglementation tout au long du parcours.

Effectivement, ce sont des choses que nous allons prendre en compte.

Il se peut que ce soit du one-shot, comme on dit ».

**Delphine IGUENI** : « Il s'agit de la tarification votée au Conseil Municipal. Nous sommes contre, enfin je suis contre cette tarification. La JSB étant une association subventionnée par la municipalité, je ne trouve pas ça logique. Ils essaient de mettre en place des actions pour rapporter de l'argent à l'association. Je trouve que c'est le serpent qui se mord la queue, en leur prenant encore un budget, par rapport à l'occupation du domaine public. C'est la raison pour laquelle je vote contre cette délibération ».

**Muriel FIOL** : « Une question simple : est-ce que cette association prend une assurance pour cette manifestation ?

Deuxième question : Dans ces conditions, est-il possible de prévoir une caution, sans encaissement ? »

**Benjamin JOGUET** : « L'association est assurée dans le cadre de l'utilisation du stade. Toutes les déclarations sont faites. Quant aux 200 €, il s'agit d'une redevance.

Comme c'est une première sur le sujet, il a été décidé de mettre en place cette contribution, justement pour ne pas faire exception à l'association en question. Dans le cadre global de ces redevances, une réflexion plus globale pourra être menée à l'avenir. Mais le but est de ne pas faire exception dans le cadre de l'utilisation de cet équipement pour la brocante, par rapport à d'autres associations et notamment aussi aux utilisateurs de la place de Gaulle, etc., pour le même type de manifestation.

C'est exceptionnel. Nous verrons à l'avenir comment nous ajusterons les choses pour les associations. Je partage vos avis ».

**Georges SALLES** : « Le seul souci, c'est qu'il ne faut pas que cela fasse jurisprudence. C'est-à-dire qu'une autre association pourra tout aussi bien demander le stade pour organiser une manifestation. Vous allez sans doute prendre des précautions afin d'éviter des débordements, comme vous l'avez évoqué, mais les autres associations qui pourraient avoir l'autorisation d'utiliser le stade n'auront pas autant de scrupules que vous. Par ailleurs, est-ce que votre objet social vous autorise à faire une brocante dans le stade ? »

**Benjamin JOGUET** : « Effectivement, nous sommes une association, je parle pour la Jeunesse Sportive Beaussetane, qui peut organiser tout un tas d'événements particuliers. En ce qui concerne les brocantes en particulier, c'est, d'un point de vue réglementaire, autorisé, comme le sont les lotos, comme le fait d'avoir des buvettes, etc. Donc cela fait partie des revenus complémentaires que peut générer une association, dès lors que ce n'est pas sa source de revenus principale.

Je rappelle aussi l'objet de cette manifestation, qui est de financer une partie du voyage en Corse d'un peu plus d'une centaine d'enfants de l'association, pour un budget global estimé à 35 000 €. C'est une manifestation qui sera plutôt modeste.

Et derrière, ce n'est pas la seule, puisqu'il y en aura d'autres, notamment un certain nombre de tournois, afin justement de permettre le financement de ce voyage pour les jeunes de la JSB, de U10 à U13 ».

**Muriel FIOL** : « Cette délibération ne me paraît pas complètement bordé. Est-ce qu'il n'est pas possible de la reporter au prochain conseil ? Votre manifestation a-t-elle lieu tout de suite ? Dans le mois qui vient ? »

**Benjamin JOGUET** : « C'est imminent ».

**Muriel FIOL** : « C'est imminent. Donc il est effectivement difficile de reporter ».

**Philippe MARCO** : « Je vous sens un petit peu dans l'embarras, mais peut-être que cela peut se comprendre, parce que je pense que c'est la municipalité précédente qui avait signé avec eux. Donc vous n'allez pas me contredire, me semble-t-il.

Alors effectivement, la brocante, nous, on est absolument contre. En revanche, concernant les tournois sportifs ou d'événements sportifs. Bien évidemment, nous donnerons toujours notre accord, il n'y aura aucun problème ».

**Monsieur le Maire** : « Nous pouvons passer au vote.

**Vote :**

**Adopté -> 28**

Claude ALIMI – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES - Manon FILIPPI – Bruno LOSSI - Lise GABUS – Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN – Mireille LANCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOLE – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI - Coralie MEURISSE

**Contre -> 4**

Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI

**Ne participe pas au vote -> 1**

Benjamin JOGUET

À la majorité, la tarification de 200 € la journée pour la mise à disposition du stade Eyraud est adoptée.

Je vous remercie pour nos jeunes sportifs ».

## **20. Fixation des indemnités de fonction des élus – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Le Conseil Municipal doit, dans les 3 mois suivant son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. Selon les articles L2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ayant reçu délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction.

L'enveloppe globale possible est déterminée par les taux maxima de l'indemnité du maire et de l'indemnité maximale des 9 adjoints.

Pour la strate des communes de 10 000 à 19 999 habitants, les taux maxima fixés par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 sont :

- Pour le maire : 67,6 % de l'indice brut 1027,
- Pour les adjoints : 28,6 % de l'indice brut 1027,
- Pour les conseillers municipaux ayant une délégation : une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire des indemnités de fonction du maire et des adjoints au maire, et c'est ce que j'ai décidé en réduisant les taux des indemnités du maire et des adjoints, afin de dégager une enveloppe pour indemniser les conseillers municipaux délégués, qui ont beaucoup de travail aussi.

Je propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement des indemnités de fonction comme suit :

- Pour le maire, 60,82 % de l'indice brut 1027, soit 2 500 € bruts,
- Pour les adjoints, 24,77 % de l'indice brut 1027, soit 1 018 € bruts,
- Pour les conseillers municipaux ayant délégation, 6,81 % de l'indice brut 1027, soit 280 € bruts.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces indemnités de fonction.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

À l'unanimité, les indemnités des élus sont approuvées ».

**21. Délibération de délégation de gestion courante – Rapporteur Benjamin JOGUET**

**Benjamin JOGUET :** « L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant des prises de décisions rapides par l'exécutif municipal.

L'article précité permet de donner délégation au maire en 29 matières, en tout ou partie.

Le Conseil Municipal étant totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées.

Ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, mais l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L2122-23 du CGCT qui encadre leur usage.

La présente délégation prévoit expressément que, lorsque le maire se trouve en situation d'empêchement, le Conseil Municipal redevient décisionnaire pour les matières qu'il lui a déléguées.

Le maire, délégataire du Conseil Municipal, est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante, puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions du Conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il est demandé au Conseil Municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées afin de faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale, et de permettre des prises de décision rapides.

Il est proposé au Conseil Municipal, de confier au maire, à compter du caractère exécutoire de la délibération correspondante, les 24 délégations sélectionnées qui présentent un intérêt pour la commune et pour en faciliter la gestion.

Si vous souhaitez des informations sur les 5 délégations exclues relatives :

- Au tarif des droits de voirie ;
- Au droit de préemption sur les locaux commerciaux ;
- Au droit de priorité sur les immeubles sociaux appartenant à l'État ;
- Au droit d'expropriation spécifique en zone de montagne ;
- Au droit obsolète sur la protection des habitations,

Monsieur le maire peut vous apporter des éléments de réponse plus précis.

Sinon, il est demandé au Conseil Municipal de confier à Monsieur le maire cette délégation de pouvoir. Il est indiqué que les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

Il est précisé que les délégations consenties en application, du paragraphe 3 de la présente délibération, prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Il est décidé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, le Conseil Municipal retrouve toute ses attributions.

Je sou mets à votre vote cette délégation de pouvoir ».

**Georges SALLES** : « Je voudrais revenir sur le point 3 qui concerne justement l'autorisation donnée au maire d'emprunter sans en parler au préalable au Conseil Municipal. Je souhaiterais que cette proposition soit suspendue ou que nous puissions en débattre lors des prochains conseils municipaux.

Dans la mandature précédente, le maire a emprunté plusieurs fois sans même préciser les montants, les taux d'intérêt et les remboursements. Je ne souhaiterais pas que, dans cette mandature, nous ayons le même fonctionnement, compte tenu des prêts qui vont être nécessaires. On en a déjà discuté : on va avoir le problème de Mistral, de l'église. Il va y avoir des prêts importants à faire.

La mairie actuelle se retrouve avec des remboursements sur plusieurs années, voire sur 35 ans. Le maire précédent a endetté la commune pour nos enfants et nos petits-enfants. Je ne souhaite pas que ce soit le même cas cette fois-ci ».

**Monsieur le Maire** : « Effectivement, c'est une sécurité en cas d'un événement majeur qui permettrait dans l'urgence, d'emprunter, mais je suis totalement en accord avec vous : cela ne se fera pas sans l'approbation et la présentation au Conseil Municipal, si besoin. J'ai été aussi dans l'opposition. Je partage tout à fait votre avis.

Il s'agira d'ailleurs, sur le budget qui nous est présenté et qui a été voté avant l'élection, de le revoir lors d'un prochain Conseil municipal avec un budget supplémentaire. Et nous en parlerons tous ensemble, comme nous l'avons fait pour ces délibérations ».

**Georges SALLES** : « Oui, il va y avoir des décisions assez importantes à prendre, notamment pour le financement du chantier de Mistral. Donc il y a un prêt.

D'ailleurs, nous avons posé une question et je pense que vous allez pouvoir y répondre.

Il va y avoir des prêts importants à faire, et il est important de ne pas engager la commune sur 35 ans. C'était mon propos ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, tout à fait.

On a bien conscience des urgences. Il y a l'église immédiatement, et ce qui était prévu sur le Mistral, avec des phases déjà séquencées.

Mais je reste dans la même optique d'être très prudent sur les emprunts, d'autant plus dans cette période d'incertitude.

Je pense que lorsqu'on aura une réunion sur le budget supplémentaire, on aura l'occasion de bien réfléchir tous ensemble, je le précise, sur les objectifs, sur les besoins, et de décider d'un emprunt possible ou pas ».

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI – Coralie MEURISSE – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

A l'unanimité, la délégation de gestion courante est approuvée »

**Monsieur le Maire** : « Avant de conclure, concernant la liste des décisions du maire que vous avez reçues, celles-ci vous ont été transmises, ainsi que celles relatives aux contrats et marchés pris en intersession et relevant du précédent mandat.

Si ces décisions soulèvent des questions, nous vous invitons à les formuler par écrit afin que nous puissions y répondre lors du prochain Conseil Municipal, sachant qu'elles ont été prises sous la précédente mandature.

Vous disposez du règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, qui vous a été envoyé avec la convocation du 10 avril. Nous disposons de 6 mois pour le rectifier ou le remanier. Là aussi, nous aurons l'occasion de le revoir ensemble, point par point, et de le soumettre à un prochain Conseil Municipal.

Nous passons maintenant aux questions diverses, par ordre d'arrivée.

Pour la liste « Union pour Le Beausset » de Mme Fiol, je vais lire la question et inviter un de mes élus compétents à y répondre.

*Question : La SCEA La Couchoua, constituée le 17/11/2025, a déposé le 18 mars 2026 une déclaration ICPE, en référence : A-6 VGM 1TZG 1D de la rubrique 21-02, pour un élevage porcin de plein air de 108 animaux équivalents sur la parcelle A12-12 au Beausset.*

*Ce dossier a-t-il reçu votre accord ? Face aux nuisances olfactives prévisibles pour les riverains, même lointains, que comptez-vous faire ? »*

**Bruno LOSSI :** « Concernant cette parcelle, située en Zone Agricole sur les hauteurs de la Couchoua, la société concernée par ce projet s'est d'abord interrogée sur la compatibilité de son projet avec le site. Elle a engagé de nombreux échanges avec la CDPENAF, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle a sollicité cette commission afin de déterminer les démarches appropriées. À la suite de ces échanges, elle a déposé une déclaration dans le cadre d'une procédure ICPE, c'est-à-dire une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Nous sommes sur des procédures qui relèvent strictement de compétence étatique, de référence et de compétence sous l'autorité préfectorale. Notre commune ne peut donc pas, entre guillemets, émettre de décision concernant cette déclaration ICPE déposée.

Nous avons eu connaissance du projet, puisque la société a également déposé un dossier relevant cette fois de la compétence de la commune en matière d'urbanisme, sur la route nationale 8, qui n'a pas la même vocation.

Sur la parcelle de la Couchoua, on est sur une activité d'élevage porcin à maturité, jusqu'à 108 têtes.

À l'inverse, il est prévu, dans la zone située sur la route nationale 8, uniquement un élevage de porcelets, dont la quantité définie est inférieure aux 50 unités permettant de déposer un dossier au titre de la réglementation ICPE.

À ce stade, concernant la zone de la Couchoua, la décision relève de la compétence du préfet ; nous n'avons pas, comme je l'ai exprimé, de position à prendre.

Nous avons été sensibles à la question posée, notamment en ce qui concerne les nuisances, et en particulier les nuisances olfactives.

Il est évident que, si de telles nuisances nous étaient signalées, nous reviendrons vers les instances préfectorales, et la commission chargée de les instruire et de s'assurer, que toutes les mesures, qu'elle avait préalablement établie, seront respectées.

J'espère avoir répondu à la question de Mme Fiol ».

**Monsieur le Maire :** « Toujours de la liste « Union pour Le Beausset » de Mme Fiol.

*Question n° 2.*

*Comptez-vous nous soumettre un budget rectificatif ?*

Je vais passer la parole à Michèle Oliver ».

**Michèle OLIVER :** « Effectivement, comme M. le maire l'a évoqué il y a quelques instants, un budget supplémentaire sera proposé d'ici septembre.

Il est d'ores et déjà à l'étude, en lien avec les opérations prévues et budgétées par l'ancienne municipalité et nos objectifs de campagne.

Nous sommes en train d'y travailler ».

**Monsieur le Maire :** « Je répète ce que je disais tout à l'heure : toujours dans un esprit de réflexion collégiale, on fera appel à vos idées.

Toujours de la liste « Union pour Le Beausset » de Mme Fiol.

*Question n° 3.*

*Un projet d'élevage de poulets nécessitant des installations importantes et sans doute impactantes pour les riverains et l'environnement est-il prévu dans la plaine, à proximité de l'élevage de porcs ? Quelle est votre position et celle de la municipalité sur ce dossier ? »*

**Bruno LOSSI** : « Sur ce projet, il est encore plus facile de répondre, puisque la CDPENAF a été consultée. À ce stade, ce dossier n'a pas abouti puisqu'un refus a été opposé par la commission.

Il n'est pas possible, à ce stade, de parler de projet en matière d'urbanisme.

Il conviendra d'abord que les autorisations préalables soient délivrées et que le projet soit revu ».

**Monsieur le Maire** : « Nous allons passer aux questions diverses de la liste « Un avenir pour le Beausset » de Philippe Marco.

*Question n° 1, concernant les missions et délégations des adjoints et délégués.*

*Pourriez-vous nous détailler les différentes missions et délégations attribuées à chaque adjoint et conseiller délégué ?*

La réponse est simple : elle a déjà été vue. La question n'a donc plus lieu d'être, le tableau des délégations étant déjà affiché.

*Question n° 2.*

*Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit la création de 2 commissions municipales finance et urbanisme. À quelle date seront demandées les candidatures pour siéger dans ces commissions ?*

Ces 2 commissions existent déjà. Nous sommes en train d'étudier la perspective d'en créer d'autres. Dans le même esprit de réflexion collective et pour répondre directement, les membres seront élus lors du prochain Conseil Municipal. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet.

*Question n° 3.*

*Un emprunt sur l'emprunt. Lors de l'adoption du budget primitif 2026 par le précédent Conseil Municipal, un emprunt d'environ 1 million d'euros a été annoncé comme étant prévu pour le premier semestre 2026 pour faire face à l'avancée des travaux du chantier Mistral. Merci de nous donner de plus amples informations sur cet emprunt, souscrit ou pas, si oui, les taux, la durée et sinon, à quelle date sera-t-il nécessaire de le souscrire ? »*

**Michèle OLIVER** : « À ce jour, aucun contrat de prêt n'est souscrit. Il est, comme précédemment, à l'étude par l'adjoint aux finances que je suis.

La prochaine commission finances, nouvellement mise en place, ne manquera pas de vous transmettre les informations afférentes. Nous allons travailler ce sujet en commission des finances ».

**Monsieur le Maire** : « Pour résumer, c'est la même chose que la réponse apportée tout à l'heure. Nous héritons d'un budget qui a été voté. Nous ferons donc un budget supplémentaire. À ce stade, rien n'est arrêté et nous réfléchissons à deux fois avant de contracter cet emprunt, en fonction des finances que nous allons décortiquer ».

**Georges SALLES** : « Est-ce que je peux demander où en est le chantier de Mistral ? En dehors de toute procédure, je suis peut-être un peu iconoclaste, mais où en sommes-nous sur ce chantier ? Quand sera-t-il terminé ? Quelle perspective avons-nous ? Si vous pouvez me répondre ».

**Monsieur le Maire** : « On va au-delà de la question, mais effectivement, avec certains élus, et Mme Igunéni d'ailleurs, nous avons pu visiter ce chantier. La phase 1, le bâtiment principal, devrait être livrée courant novembre-décembre. Il est encore en travaux.

Nous avons pris acte de l'avancement, des différentes salles et des dispositions prévues. Nous prenons donc connaissance de ce dossier et, progressivement, nous aurons à l'étudier plus en profondeur.

Il y a une autre question de Mme Igueni.

*Vous deviez rétablir l'éclairage public la nuit, qu'en est-il ?*

C'est court, bref, concis.

Concernant l'éclairage public, le dossier est en cours d'étude.

Nous avons diligenté un rapide audit afin de mieux comprendre et pouvoir apporter une réponse complète. Nous savons qu'il y a une forte attente des Beaussetans sur ce sujet.

Aujourd'hui, nous avons une pleine visibilité sur la partie opérationnelle de l'éclairage public. Il ne nous manque plus que l'analyse financière.

J'ai demandé une analyse sur les choix opérés qui relèvent de l'ancienne municipalité. Ce que je souhaite vérifier, c'est si le ratio entre économies et intérêt public présente un réel bénéfice.

À partir de là, nous aurons matière à réfléchir.

Je peux déjà vous dire que vous connaissez mon point de vue sur ce dossier.

Personnellement, je souhaite une amplitude d'éclairage maximale, en tout cas dans le centre du village, ainsi que sur les axes importants qui le nécessitent.

Le dossier est donc en cours, comme je vous l'ai indiqué. J'attends ces ratios et cette étude afin d'arbitrer entre tel ou tel secteur, en sachant qu'il existe des interconnexions.

Je ne manquerai pas d'y revenir lorsque nous aurons tous ces détails. Peut-être, et même sûrement, lors du prochain Conseil Municipal, j'aurai des éléments. D'ici là, j'espère que l'éclairage aura été rétabli dans certains secteurs, notamment dans le centre du village.

**Delphine IGUENI** : « La sécurité des Beaussetans est quelque chose d'important.

Au-delà du budget, je peux comprendre que vous vouliez l'analyser.

Maintenant, c'était un réel sentiment, une réelle demande. Tout le monde s'est engagé là-dessus, vous y compris, sur votre programme de campagne, sur le rétablissement de l'éclairage.

Je vous demande expressément d'y répondre et d'y répondre favorablement, puisque c'était un engagement ».

**Monsieur le Maire** : « Exactement, c'est un de nos engagements. Ce que je veux, c'est au moins avoir ce ratio bénéfique économique et autres.

D'ores et déjà, lors de la manifestation du Petit Vin Blanc, j'ai demandé que l'éclairage soit prolongé. Cela nous a permis d'avoir des retours de personnes satisfaites de pouvoir rentrer chez elles en sécurité à la fin de la manifestation.

Vous prêchez un convaincu. Simplement, je souhaite avoir plus d'éléments pour déterminer les endroits, les axes, et autres. Nous allons aller dans ce sens.

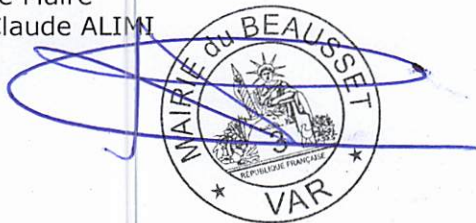
Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de lever la séance.

Nous pouvons nous retrouver, si vous le souhaitez, autour d'un petit pot de l'amitié qui sera servi à l'entrée ».

La séance est levée à 19h24.

Le Maire  
Claude ALIMI



Secrétaire de séance  
Michèle OLIVER